

N° 8e / 14-07

Service instructeur
Service des Actions Educatives
et de la Jeunesse

Service consulté

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE
SUBVENTIONS DIVERSES

Résumé : *Dans le cadre du BP 2007, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des subventions liées à la vie scolaire.*

Le présent rapport concerne l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole, le Centre Départemental de Ressources pour la Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme, l'association « Jeunes, Emploi, Formation » et l'association EDUC'ENVIA 68. Le montant total des subventions proposées s'élève à 26 196 €, étant entendu que la décision relative à l'association EDUC'ENVIA 68 fait l'objet d'une proposition de report à une date ultérieure.

Par délibération n° 2007/I-8/02 du 14 décembre 2006, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des subventions diverses liées à la vie scolaire.

Un crédit total de 49 157 € a été prévu à cet effet, au chapitre 65, article 6574, fonction 28 du budget départemental.

Le présent rapport concerne l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole, le Centre Départemental de Ressources pour la Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme, l'association « Jeunes, Emploi, Formation » et l'association EDUC'ENVIA 68.

I. L'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole.

Le Conseil Général subventionne, depuis 1994, l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (O.C.C.E. 68).

Cette association regroupe, dans le Haut-Rhin, 751 coopératives scolaires. Elle concerne 50 988 élèves, dans les écoles, collèges et lycées.

L'OCCE œuvre en faveur d'une meilleure formation civique par :

- une initiation aux règles de la démocratie ;
- une initiation à la gestion financière ;
- la réalisation de projets éducatifs coopératifs,
- une pédagogie dans laquelle l'élève devient l'acteur de son apprentissage.

Chaque coopérative a ses projets propres (sorties scolaires, correspondance scolaire, journal scolaire, projets culturels, artistiques etc).

L'association départementale développe des actions d'intérêt départemental, tel que le « Festival Video-Scolaire » et la constitution de malettes pédagogiques spécifiquement coopératives.

Une subvention de 3 049 € a été attribuée à l'Association Départementale en 2006. Cette aide pourrait être reconduite en 2007.

II. Le Centre Départemental de Ressources pour la Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme.

Depuis 1997, le Conseil Général subventionne l'association PAPHYRUS, à MULHOUSE, dont l'objectif est la formation des animateurs intervenant dans la lutte contre l'illettrisme et dans l'accompagnement scolaire. L'association a constitué un Centre Départemental de Ressources, qui forme les animateurs et répond à leurs besoins de ressources documentaires et d'échanges.

Le Centre de Ressources, dont le siège est à MULHOUSE, intervient, dans ses permanences ou sur rendez-vous, dans diverses communes du Haut-Rhin.

Une subvention de 9 147 € a été attribuée à l'association PAPHYRUS en 2006. Cette aide pourrait être reconduite en 2007.

III. L'association « Jeunes, Emploi, Formation ».

L'association "Jeunes, Emploi, Formation" (J.E.F.) organise chaque année, le Salon Régional de la Formation et de l'Emploi. Cette manifestation s'est déroulée pour la vingt-neuvième fois, les 19 et 20 janvier 2007, au Parc des Expositions, à COLMAR.

Le Salon constitue une plate-forme très complète rassemblant, en un même moment et en un même lieu, près de 230 acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi :

- établissements d'enseignement professionnel ;
- établissements de formation continue ;
- structures paritaires de conseil et de financement de la formation ;
- centres de bilans de compétences ;
- institutions gérant et développant divers dispositifs de formation et d'emploi ;
- entreprises régionales ;
- organisations professionnelles ;
- structures d'insertion, etc.

Le Salon reçoit, chaque année, plus de 18 000 visiteurs.

En 2006, la subvention du Conseil Général, pour cette manifestation, s'est élevée à 13 721 €. Pour 2007, l'association a sollicité une subvention de 14 000 €.

IV. L'association EDUC'ENVIA 68

Jusqu'au 31 décembre 2004, les sorties scolaires avec nuitées étaient subventionnées par l'intermédiaire de l'association EDUC'ENVIA 68.

Depuis 2005, ces sorties sont subventionnées de manière directe, par le Département (274 042,30 € en 2005, 332 810,01 € en 2006).

La délibération n° 2007/I-8-02 du 14 décembre 2006 a précisé les modalités du subventionnement des sorties en 2007.

Parallèlement, l'association EDUC'ENVIA 68 continue de jouer un rôle :

- de promotion des sorties scolaires avec nuitées auprès des écoles et établissements d'enseignement publics ou privés ;
- d'information et de conseils aux enseignants ;
- de développement des animations initiées par les centres d'accueil.

Une convention a été passée, à ce titre, entre le Département et l'association, le 20 décembre 2004 et une subvention de 20 000 € a été attribuée à l'association, en 2006, au vu de ses réserves financières constatées au 31 décembre 2005.

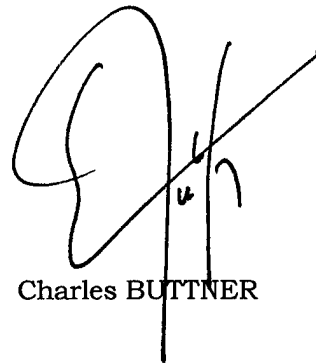
Les documents comptables "2006" de l'association n'ont pas encore pu être transmis au Département, à ce jour. Je vous propose par conséquent d'examiner ultérieurement le dossier de cette association, au vu de ses résultats comptables "2006" et de son projet d'action pour 2007.

---oOo---

En conclusion, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|--------------------------|----------|
| - OCCE 68 : | 3 049 € |
| - Association PAPHYRUS : | 9 147 € |
| - Association J.E.F. : | 14 000 € |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER